



ARRÊTÉ N° DEJIC-55-260917
Envoi Préfecture : 26.09.2017
Visa Préfecture : 26.09.2017
Affichage du : 26.09.2017
au : 26.11.2017

DEJIC/OMP

**OBJET : LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCÈS AU GRADE D'ATTACHÉ TERRITORIAL PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE
– ANNÉE 2017**

ARRÊTÉ

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques,
Officier de la Légion d'honneur,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
- Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,
- Considérant que 23 recrutements d'attachés territoriaux ont été effectués parmi les lauréats du concours et par mutation dans les collectivités relevant du Centre de Gestion,
- Considérant dès lors que 7 fonctionnaires de catégorie B de ces collectivités (1 pour 3) peuvent bénéficier de la promotion interne pour l'accession au grade d'attaché (art. 5-1° et 6 du décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 précité),
- Considérant les propositions émanant des autorités territoriales des collectivités affiliées au Centre,
- Considérant l'avis émis par la Commission Administrative Paritaire compétente pour les fonctionnaires de catégorie A dans sa séance du 19 septembre 2017,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : À compter du 1^{er} octobre 2017, sont inscrits sur la liste d'aptitude au grade d'attaché territorial au titre de la promotion interne pour l'année 2017 :

Nom / Prénom	Grade actuel	Collectivité(s)
BOURRICAUD Pascal	Technicien principal de 1ère classe	COMMUNE D'ANGLET
LAMARQUE Marie-Hélène	Rédacteur principal de 1ère classe	COMMUNE D'URRUGNE
LAQUET-FIAU Christine	Rédacteur principal de 1ère classe	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS BASQUE
LAVILLE Corinne	Rédacteur principal de 1ère classe	COMMUNE DE BOUCAU
MASSOL Christine	Rédacteur principal de 1ère classe	COMMUNE DE LOUVIE-JUZON
PÉDEBERNADE Michèle	Rédacteur principal de 1ère classe	COMMUNE DE MONEIN (agent affecté au CCAS)
SCHITT Martine	Rédacteur principal de 1ère classe	COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ

ARTICLE 2^{ème} : L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut recrutement.

L'inscription sur la liste d'aptitude est valable deux ans à compter du 1^{er} octobre 2017. Si le recrutement n'intervient pas dans ce délai, le fonctionnaire peut demander sa réinscription, un mois avant l'échéance, pour chacune des deux années suivantes.

ARTICLE 3^{ème} : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du Département des Pyrénées-Atlantiques.

Fait à PAU, le 26 septembre 2017,

LE PRÉSIDENT,



Michel HIRIART
Maire de BIRIATOU
Président de la Fédération Nationale
des Centres de Gestion



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 26/09/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 26/09/2017

des Pyrénées-Atlantiques
Bureau – CS 40609 – 64006 PAU Cedex
Internet : www.cdg-64.fr